

<http://www.afpen.fr/communique-inter-organisationnel,236.html>



{{ communiqué inter-organisationnel}}

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 6 novembre 2008

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Le SPEL , (Syndicat des psychologues d'Exercice libéral) dont la représentativité est marginale, a adressé en date du 17 juillet 2008, aux Inspecteurs d'Académie dans chaque département avec copie au Ministre de l'Education Nationale, à la Ministre des Universités et à la Ministre de la Santé, un courrier mettant gravement en cause la compétence des psychologues de l'éducation nationale et dénonçant par ailleurs les pratiques des agents de l'éducation nationale qui feraient obstruction à tout recours à une orientation des enfants et des familles vers les psychologues du secteur libéral.

En ce qui concerne les psychologues de l'éducation nationale, ce courrier invoque leurs cursus de formation spécifique qui n'offrirait pas la qualité et les garanties offertes par les cursus de master de psychologie.

Au-delà de la qualité de l'argumentaire qui, d'une part se révèle truffé d'inexactitudes et d'approximations en particulier sur les parcours de formation, d'autre part entremêle insidieusement revendications éthiques et intérêts économiques, la démarche nous paraît devoir être dénoncée à plusieurs niveaux :

[-] elle met directement en cause l'unicité du titre tel que défini par la Loi,

[-] elle porte atteinte gravement à l'identité et l'honneur professionnel des psychologues de l'éducation nationale,

[-] plus gravement encore, en visant la défense d'un champ d'exercice sectorisé (libéral), elle fragilise tout le dispositif national de dépistage, de soutien, d'accompagnement et de prise en charge organisé par l'ensemble de l'administration et des MDPH, dispositif de service public qui a en particulier vocation à assurer l'accompagnement psychologique de manière égalitaire pour tous.

L'ensemble des organisations signataires dénonce vigoureusement ce courrier gravement diffamatoire et demande aux ministères de tutelle la plus grande vigilance quant à la défense de leurs missions et des agents chargés de les assurer.

ACOPF, AEPF, AFPEN , Collectif COPSYP du SNES, Collectif national des psychologues du SNUIPP-FSU, FFPP, PsychiHos, SFP, SNPSYEN UNSA Education,